



District de Savoie de Football

B.P. N° 401—73004 CHAMBERY CEDEX

Tél. : 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 81

email : district@savoie.fff.fr—site : http://savoie.fff.fr



ASSEMBLEE GENERALE

Samedi 02 Juillet 2022 à 15h30 à AITON - Salle Polyvalente

Ordre du jour

14h30

- Accueil des clubs
- Remise des documents pour la nouvelle saison
- Règlement des cotisations District : 140€
- Règlement secrétariat : 195€

15h30

- Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président du District
- Allocution du Président du Club de l'U.S.C. AIGUEBELLE
- Allocution de Monsieur le Maire.
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue à LAISSAUD le 28 août 2021
- Approbation du compte-rendu du Secrétaire Général et des Commissions de la saison 2021/2022
- Présentation du Budget Prévisionnel et des tarifs 2022/2023
- Examen des vœux à déposer par **ECRITS sur feuille à EN-TETE du club avant le 10 JUIN 2022**

Pause de quelques minutes

- Questions Diverses qui devront avoir été déposées par **ECRITS sur feuille à EN-TETE du club avant le 10 JUIN 2022**
- Prise de paroles du Président de LAURAFoot ou de son représentant et des différentes personnalités
- Remise du challenge Robert TARTARAT
- Remise des médailles de Ligue et de District
- Remise des Fanions aux clubs champions et les Ballons d'Honneur
- Allocution et Clôture de l'Assemblée Générale par le Président du District
- Vin d'honneur offert par la municipalité suivi du Repas

Présence Obligatoire des clubs
Amende de 140€ en cas d'absence

Sommaire

• Comité Direction	p. 2-3	• Commission des Arbitres	p. 13 à 15
• Secrétariat	p. 4	• Commission Statut Arbitrage	p. 15 à 19
• Trésorerie	p. 5	• Commission des Terrains et Installations	p. 20-21
• Commission Sportive Seniors / U20	p. 6 à 8	• Commission de Discipline	p. 21-22
• Commission Futsal	p. 8-9		
• Commission des Coupes	p. 9 à 11	• Annexes	p. 23
• Commission Foot Loisirs	p. 12	Amendes, Tableau des sommes dues, Tableaux Statut Arbitrage	
• Commission Technique	p. 12-13	Formations Bénévoles, PSA	



Partenaire du District de Football de Savoie



Chaque fois qu'il s'agit de
faire vivre le Football, nous
saisissons la balle au bond.

Comptes-Rendus

COMITÉ de DIRECTION

REUNION du Lundi 27 juin 2022

Félicitations au club de l'US LA MOTTE pour sa 2^{ème} place à la Finale Régionale BEACH SOCCER

Invitation : à l'AG du club de l'Entente Sportive Drumettaz Mouxy – Remerciements

Note aux clubs—Assemblée Générale

ASSEMBLEE GENERALE DU 02 Juillet 2022

Prière de prendre connaissance du plan ci-dessous pour accéder à la salle polyvalente d'Aiton et au restaurant.



TEAM



**PARTENAIRE DU DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL
SPONSOR DES COUPES DE SAVOIE**

UNE POLITIQUE 100 % CLUB, UNE SALLE D'EXPOSITION
LES PLUS GRANDES MARQUES, UNE EQUIPE A VOTRE DISPOSITION

450, Avenue de Chambéry—73230 ST ALBAN LEYSSE
Tél. : 06 76 65 08 70 - Email : fv@teamsport2000.fr

TEAM



Comptes-Rendus

Décisions du CD du 30 mai 2022

Pour la saison 22-23, en championnat D5 séniors et féminines séniors à 8, le forfait général interviendra au 5^{ème} forfait et non pas au 3^{ème}. L'amende au district sera ramenée à 50 €.

Le président rappelle qu'en raison des nombreuses demandes de subventions liées à la crise tout au long de la saison, qu'en raison de l'utilisation à hauteur de 72 000 € du fond COVID 2022 (accord d'un précédent CD), qu'en raison de la gestion effectuée, les finances du district sont une fois de plus largement positives. Le but n'est pas de réaliser de gros excédants, mais d'être simplement autour de l'équilibre financier. Le CD décide donc de provisionner un fond Covid 2023 à destination des clubs à hauteur de 80 000 €. Les modalités de versement seront définies ultérieurement.

Le CD valide l'organisation des compétitions D4 & D5 pour la prochaine saison. Ceci dans l'intérêt supérieur football savoyard. Ces évolutions font suite aux échanges unanimes avec les clubs lors de la tournée des popotes. Voir en commission sportive.

Infos P.S.A. Savoie

PSA Savoie en tant qu'UFA au sein du CFA Sport et Animation Rhône-Alpes organise la seconde session **CPJEPS AAVQ** en **contrat d'apprentissage, du 10 octobre 2022 au 06 octobre 2023 à Chambéry.**

Pour rappel, le CPJEPS AAVQ est ouvert dès 16 ans aux jeunes qui souhaitent obtenir un premier niveau de qualification dans le domaine du sport et de l'animation.

En annexe de ce Foot Savoie, le programme de formation. L'apprenti est présent dans votre structure les mercredi jeudi vendredi en période scolaire et du lundi au vendredi en période de vacances scolaires.

Nous avons fait évoluer le rythme de l'alternance :

Hors vacances scolaires, les apprentis seront en formation en moyenne une semaine sur 2, (sauf mercredi)

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site : www.psa-savoie.com, rubrique formations

N'hésitez pas à nous contacter

Et à diffuser au sein de vos réseaux respectifs

Sandrine Lecointe—LD 04 79 33 06 08 - **Véronique Berthier**- LD 04.79.33.38.33

PSA Savoie POLE FORMATION - formation@psa-savoie.com

L'AMIRAL 2 A rue Simone VEIL 73000 BASSENS



Sérigraphie - Flocage - Broderie

346 Rue Aristide Bergès - ZI de Bissy - 73 000 CHAMBERY

tel. 04 79 25 62 71

mail. jpcreation@jpcreation.fr

Comptes-Rendus

SECRÉTARIAT

27 Juin 2022

Correspondances Reçues

Courriers reçus du 20 juin 2022 au 27 juin 2022

Correspondances Transmises aux Commissions suivantes

Courrier Divers :

A.S. MONT JOVET BOZEL - ST PIERRE SPORT FOOTBALL - ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY - A.S. NOVALAISIEENNE - COEUR DE SAVOIE FOOTBALL - U.S. PONTOISE – FC ST JULIEN – CDOS – F.C.SUD LAC

Commission de Discipline :

Courrier :

Bryan Raphael - Francis Morel Biron- LÉO LELUBRE - FOOTBALL USM – USC AIGUEBELLE –FC BELLE ETOILE MERCURY

Commission Sportive:

ST PIERRE SPORT FOOTBALL- COEUR DE SAVOIE FOOTBALL - LAuRAFoot Compétitions (3) - F. C. CHAMBOTTE - ASSOCIATION FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE - U.S. GRAND MONT LA BATHIE - FC DE HAUTE TARENTEISE - AIX F.C. (2) - ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY - F.C. SUD LAC

Commission des Arbitres:

Courrier

CAMUS Bernard – BOUBAKER ALI – HAND Fabrice – MICALLEF Sauveur




Sols et Équipements Sportifs

Tel : 04 50 68 84 28 - Fax : 04 50 68 77 19 - Web : www.coseec.fr
PAE Les Grandes Vignes - 74330 LA BALME DE SILLINGY

Distributeur

 GEFISPORTS



 TORO

 RAIN BIRD

Resp. Savoie!

Gilbert GRUFFAT!

Tel : 06 83 86 59 48!

E Mail : gilbertgruffat@coseec.fr

Comptes-Rendus

TRÉSORERIE

27 juin 2022

Chèque

- GP LA SAVOYARDE : 564,98

Virements

FC LAISSAUD : 87,93

ES LE BOURGET : 72,00

AS NOVALAISE : 183,31

PORTUGAIS CX ROUGE : 900,00

JS CHAMBERY : 214,00

Sommes dues pour assemblée générale

Vous retrouver, en annexe, de ce Foot Savoie, le tableau récapitulatif des sommes dues au District (mise à jour du 29 juin 2022).

Ce tableau a été adressé aux clubs .

Ces sommes sont à régler par chèque le jour de l'assemblée générale.

Les clubs non à jour le 2 juillet 2022 seront amendés de 50 €.



Comptes-Rendus

COMMISSION SPORTIVE

Président : Christophe VALENTINO - 06 64 95 30 10
Responsable Seniors : Alain HANS - 06 28 06 72 52
Seniors Féminines : Jacky GACHET - 06 12 22 99 82
Responsable U20 : Sauveur MICALLEF - 06 23 06 49 93

Réunion du 27 juin 2022

Présents : MM. HANS, GACHET, MICALLEF, VALENTINO

Courriers clubs

- AIX LES BAINS : lu et noté
- LA BATHIE : lu et noté (tournoi Sénior OK Attention au temps de jeu)
- FC BIOLLAY PRO qui ne redémarre pas pour la saison 22/23. La Commission regrette la perte d'une équipe dans son championnat.

Saison 2022/2023

Date limite engagement par foot clubs : 24 juillet 2022 pour toutes les catégories seniors et U20

Note aux clubs

Mr HANS Alain sera indisponible du 10/07/2022 AU 22/07/2022

Nous demandons aux clubs de ne pas appeler pendant cette période
(attention communication surtaxée)
et de contacter Mr MICALLEF au 06 23 06 49 93.
Merci d'en prendre bonne note



**CAVES
BILLON**

Vins · Spiritueux · Bières · Sodas · Cafés · Services

**73330 DOMESSIN
04 76 31 10 27**

Comptes-Rendus

U20

Le district a contacté les clubs et en fonction des réponses reçues, un championnat et une coupe seront organisés. Les ententes seront possibles.

Merci aux clubs qui ne l'aurait pas encore fait de nous rendre réponse.

Ils devront ensuite s'engager selon les processus habituels.

Clubs intéressés pour engagement 2022/2023 :

GJ SAVOYARDE

FC BELLE ETOLE MERCURY

ENTENTE DRUMETTAZ

GAPS

FC ST BALDOPH à confirmer

SP COGNIN à confirmer

AS BOZEL (en attente de réponse)

CHAMBERY SPORT 73 (en attente de réponse)

Les clubs intéressés par cette catégorie et pour plus d'information, Mr MICALLEF sera présent à l'assemblée du District à AITON.

Challenge de la Sportivité - Carton Bleu 2021-2022

Après la mise en place du carton Bleu **Automne** c'est maintenant au tour de la phase **printemps** pour les catégories **U 15 - U 17** ainsi que pour toutes les catégories **séniors**

Chaque club de ces catégories devra remplir son document (**voir lien ci-dessous**) en MAJUSCULE en inscrivant :

« La Catégorie ; La Poule ; le Nom des clubs qui vous ont reçu et de faire les totaux de points »

et le renvoyer au plus tôt au secrétariat du district ou à l'apporter lors de l'Assemblée Générale du 2 Juillet 2022

Email : district@savoie.fff.fr

<https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2022/01/Carton-bleu-vierge-2021-2022.pdf>

Attention : il faut noter uniquement les clubs qui vous ont reçu.



Comptes-Rendus

Tous les clubs qui ne renverraient pas ce document correctement rempli et à la date prévue seront automatiquement retirés de ce challenge.

Attention : Ne participeront pas à ce challenge les équipes ayant fait un forfait

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter :
Mr SPADA Jérôme au 06.76.04.25.57



COMMISSION FUTSAL

27 juin 2022

Championnat futsal seniors Savoie— Haute Savoie Pays de Gex

Le championnat est terminé et le classement à jour figure sur le site du district.

Pour la saison prochaine, les districts 73 et 74 demanderont, avant validation de l'inscription, les renseignements suivants:

GYMNASE

- Un créneau horaire fixe en weekend du Samedi 15h00 au Dimanche 21h00 ou un créneau fixe en semaine Au dela de 21h00.
- La transmission des nom, adresse et ville où se situe le gymnase principal.

RESPONSABLE

- Le nom, prénom, adresse, téléphone, mail du responsable.
- Le mail officiel du club

Comptes-Rendus

EQUIPE

- Couleurs des maillots domicile et extérieur.

CHANGEMENT DE DATE OU HORAIRE POUR UNE RENCONTRE

- l'application Footclub devra être systématiquement utilisée.

Mini 5 jours avec l'accord du club adverse et validation du district. Il faudra donc anticiper avec le calendrier que le District s'engage à sortir complet avant le début de saison.

CHANGEMENT DE LIEU

- Avec Footclub également mais pas besoin de l'accord du club adverse.

RENCONTRE

- Utilisation systématique de la F M I (feuille de match informatisée)

Si problème technique, rapport sur incident FMI à envoyer au district, le score et scanner de la feuille de match papier (jusqu'au lendemain).

PROBLEMES DIVERS

Tout les incidents, absence d'arbitre, réception défailante.... doivent remonter aux districts sous forme de mails émis avec la boîte mail officielle du club.

DATE D'INSCRIPTION

Samedi 03 Septembre 2022 auprès du District de Savoie

COMMISSION des COUPES

27 juin 2022

Péréquation des coupes

COUPE CORTADE—Tour 5

Suite à une erreur administrative, veuillez trouver, ci-dessous la péréquation corrigée

Nombre de rencontres : 4 - Nombre de clubs : 8

Frais d'arbitrage : 971.10 €

Frais de déplacement : 416 €

Total des frais engagés : $1387.10/8 = 173.38$ €

Les clubs ci-dessous doivent au District

AIX FC	49.38 €
LA RAVOIRE	135.38 €
MONTMÉLIAN	103.88 €

Les clubs ci-dessous ont un avoir

MERCURY	86.82 €
ES TARENTEISE	69.02 €
FC CHAMBOTTE	10.60 €
FC LAISSAUD	36.40 €
ALBERTVILLE	85.80 €

Comptes-Rendus

COUPE CORTADE—Tour 6

Nombre de rencontres : 2 - Nombre de clubs : 4

Frais d'arbitrage : 523.40 €

Frais de déplacement : 150 €

Total des frais engagés : 673.40/4 = 168.35 €

Les clubs ci-dessous doivent au District

ALBERTVILLE	84.35 €
MERCURY	102.35 €

Les clubs ci-dessous ont un avoir

LAISSAUD	82.15 €
ES TARENTEISE	104.55 €

COUPE RAFFIN—Tour 3

Nombre de rencontres : 4 - Nombre de clubs : 8

Frais d'arbitrage : 823.90 €

Frais de déplacement : 292 €

Total des frais engagés : 1115.90/8 = 139.48 €

Les clubs ci-dessous doivent au District

LA RAVOIRE	51.48 €
CHAUTAGNE	47.48 €
LAISSAUD	79.48 €
CHAMBOTTE	87.54 €

Les clubs ci-dessous ont un avoir

MERCURY	77.42 €
MONTMÉLIAN	99.82 €
SUD LAC	59.62 €
PORTUGAIS CX RGE	29.12 €

COUPE RAFFIN—Tour 4

Nombre de rencontres : 2 -- Nombre de clubs : 4

Frais d'arbitrage : 414 €

Frais de déplacement : 26 €

Total des frais engagés : 440/4 = 110 €

Les clubs ci-dessous doivent au District

LAISSAUD	94 €
PORTUGAIS CX RGE	100 €

Les clubs ci-dessous ont un avoir

MONTMÉLIAN	99.30 €
LA RAVOIRE	94.70 €

COUPE TRIQUET—Tour 2

Nombre de rencontres : 2 - Nombre de clubs : 4

Frais d'arbitrage : 475.60 €

Frais de déplacement : 160 €

Total des frais engagés : 635.60/4 = 158.90 €

Les clubs ci-dessous doivent au District

DRUMETTAZ	40.90 €
LA MOTTE SERVOLEX	116.90 €

Les clubs ci-dessous ont un avoir

LA SAVOYARDE	79.40 €
MERCURY	78.40 €

COUPE TRONCY—Tour 3

Nombre de rencontres : 4 - Nombre de clubs : 8

Frais d'arbitrage : 938.69 €

Frais de déplacement : 380 €

Total des frais engagés : 1318.69/8 = 164.83 €

Comptes-Rendus

Les clubs ci-dessous doivent au District

FC NIVOLET	22.83 €
AIX LES BAINS	6.73 €
DRUMETTAZ	156.83 €
HTE COMBE SAVOIE	152.83 €

Les clubs ci-dessous ont un avoir

CAM	124.07 €
MERCURY	33.97 €
MODANE	128.06 €
SUD LAC	53.12 €

COUPE TRONCY—Tour 4

Nombre de rencontres : 4 - Nombre de clubs : 8

Frais d'arbitrage : 420.10 €

Frais de déplacement : 110 €

Total des frais engagés : $530.10/4 = 132.52$ €

Les clubs ci-dessous doivent au District

MERCURY	38.52 €
SUD LAC	116.54 €

Les clubs ci-dessous ont un avoir

NIVOLET	58.68 €
AIX LES BAINS	96.38 €

COUPE CLARET—Tour 3

Nombre de rencontres : 4 - Nombre de clubs : 8

Frais d'arbitrage : 753.90 €

Frais de déplacement : 414 €

Total des frais engagés : $1167.90/8 = 145.98$ €

Les clubs ci-dessous doivent au District

ALBERTVILLE	53.98 €
DOMESSIN	61.98 €
GRPT ÉPINE	79.98 €

Les clubs ci-dessous ont un avoir

LA RAVOIRE	33.22 €
SAVOYARDE	29.62 €
GAPS	78.52 €
CAM	28.62 €
AIX LES BAINS	25.96 €

COUPE CLARET—Tour 4

Nombre de rencontre : 1 - Nombre de clubs : 2

Frais d'arbitrage : 189.90 €

Frais de déplacement : 128 €

Total des frais engagés : $317.90/2 = 158.95$ €

Les clubs ci-dessous doivent au District

ALBERTVILLE	30.95 €
-------------	---------

Les clubs ci-dessous ont un avoir

AIX LES BAINS	30.95 €
---------------	---------



COMMISSION FOOT LOISIR

Référent : Fabien FONTAINE
commissionloisir@savoie.fff.fr

27 juin 2022

BEACH SOCCER

FÉLICITATIONS à l'US Motteraine

A l'occasion de la finale régionale du Beach Soccer 2022, 6 équipes se disputaient ce dimanche 26 juin 2022 à Vesseaux (Ardèche) la qualification pour le National Beach Soccer (NBS) organisé du 14 au 17 juillet 2022 à Châteauroux.

Belle performance de notre équipe savoyarde qui après 2 victoires en poule s'est inclinée en finale face aux locaux.

COMMISSION TECHNIQUE

27 juin 2022

Contacts :

Julien TRANCHANT - CTF : 06 28 94 53 98 – julien.tranchant@savoie.fff.fr

Edouard FROGER - CDFA : 06 10 56 18 18 - edouard.froger@savoie.fff.fr

Jean Marc GUICHARD - Représentant des éducateurs

Membres de la Commission Technique - 2021-2022

Représentant du Comité de Direction : Jean Marc GUICHARD

Samir ALKACHEV - Benjamin ALLART - Abdessalem ARAFA - Damien BILLIET - Abdelouahab BOUHABILA - Guillaume BRANDELY - Christian BROCHE - Thomas COSTE - Hugo COURNARIE - David COURRIER - Philippe

Comptes-Rendus

DHERBEYS - Rafik ES-SLASSI - Olivier FRESCHI - Yoann FURCY - Cédric GAUTHIER - Rony IORI - Roger KAPUNDJU - Bertrand LECONTE - Jean Christophe LECOQ - Alain PAWELEC - Julien PEULTIER - Marc ROULET - Mickaël SERRA - Lionel TROLLIET - Romain VERGER - Jimmy JUGLARET

FÉLICITATIONS

Félicitations aux candidats ci-dessous ayant validé leurs diplômes fédéraux.

CFF2 :

- Abdelouahab BOUHABILA (UO ALBERTVILLE)

NOTE AUX CLUBS ET AUX CANDIDATS

Nous attirons votre attention sur la recrudescence des annulations de dernière minute aux formations, ce qui pénalise la qualité des séances.

Nous vous rappelons que les annulations de dernière minute sont facturées aux clubs.

COMMISSION des ARBITRES



Président : M. Daniel DESMARIEUX, Port : 06 75 93 17 52
Gestion Désignations Jeunes : par intérim M. Daniel DESMARIEUX
Vice-Président : M. Jacky MESTACH, Port : 06 15 20 07 75
Désignations Seniors : M. Christophe DUPAYS, Port : 06 13 19 58 14

arbitres@savoie.fff.fr

Réunion du 27 juin 2022

La CDA

Mr Daniel DESMARIEUX, Emmanuel BONTRON, Gérard SOTO, Christophe DUPAYS, Alphonse LOMBARD,
Absents : Jacky MESTACH, M. Corentin FOUGERARD, Luc ALIX, Florent BURLOUX

Comptes-Rendus

COURRIERS

Pour la saison 2022-2023 : dossiers de renouvellement reçus :

- M. Cédric CROZIO (JSC)
- M. Evan BONTRON (LA CHAMBOTTE)
- M. Christophe DUPAYS (DRUMETTAZ)

-District HAUTE-SAVOIE, demande de dossier concernant M. Raphael GRAND (changement de district)

FORMATION INITIALE D'ARBITRAGE – SAISON 2022 / 2023

**Retrouvez ci-dessous les dates de la prochaine formation Initiale d'Arbitrage
à destination des candidats arbitres jeunes et seniors.
Elle se déroulera en internat (sur le site de LESCHERAINES)**



Aux dates suivantes :

Du vendredi 21 octobre 2022 au dimanche 23 octobre 2022 (séance 1 à 6)

Et



(Au DISTRICT de FOOTBALL de SAVOIE -MAISON DES SPORTS- CHAMBERY) à la date suivante :

Le samedi 29 octobre 2022 (séance administrative et examen)

***Clubs, à partir du 1^{er} juillet, un nouveau logiciel de gestion des formations sera opérationnel.
Par conséquent, les inscriptions s'effectueront en ligne directement sur le site Internet de la Ligue.***

Les clubs en situation d'infraction au statut d'arbitrage, sont donc invités à présenter des candidats
(Bien-sûr selon vos possibilités)

Comptes-Rendus

DATE A RETENIR

-le jeudi 30 juin à 19h15, réunion Plénière de CDA

COMMISSION DÉPARTEMENTALE du STATUT de l'ARBITRAGE

La Commission : Mrs. Daniel DESMARIEUX (Président), Daniel MAILLAND-ROSSET, Hervé TRONCY, Francis MOREL –BIRON, Luc ALIX, Christophe DUPAYS, Alphonse LOMBARD,
Invité : M. Loïc BELLABARBA

NOTE

A l'issue de la saison 2020-2021, déclarée « saison blanche », des mesures adaptées ont été prises par la FFF. La régularisation de certains clubs en infraction a été facilitée à titre exceptionnel, prenant en compte les candidats envoyés en formation et ayant satisfait au seul examen théorique. Nous tenons à attirer votre attention sur le fait que, lors de l'examen de la situation des clubs pour la saison 2021-2022 au mois de juin prochain, nous devons appliquer, aux clubs déclarés en infraction, les termes de l'art 47.5 du règlement du Statut de l'Arbitrage :

Lorsqu'un club a régularisé sa situation, les sanctions financières et sportives reprennent effet, en cas de nouvelle infraction et sont appliquées :

- au niveau de la dernière pénalité, s'il a été en règle pendant une saison,
- au niveau de la première année d'infraction s'il a été en règle pendant deux saisons consécutives

Cela signifie, pour un club en infraction au 30 juin 2022 :

-Soit il n'était pas en infraction au 30 juin 2020 et sera donc déclaré en 1^{ère} année d'infraction.

Soit il était en infraction au 30 juin 2020 et retrouvera donc la situation dans laquelle il se trouvait à cette date.

STATUT D'ARBITRAGE – ARTICLES – RAPPEL

OBLIGATIONS (rappel des articles 41 du Statut Fédéral de l'Arbitrage et 1.2 du Statut Régional de l'Arbitrage)

Article 41 – Nombre d'arbitres

1. Le recrutement des arbitres est obligatoire pour les clubs participant aux compétitions officielles.

Comptes-Rendus

Le nombre d'arbitres officiels que les clubs doivent mettre à la disposition de leur District ou de leur Ligue, au sens donné à l'article 33, est variable suivant la compétition à laquelle participe leur équipe première et ne peut être inférieur à :

- **Championnat de Ligue 1** : 10 arbitres dont 1 arbitre féminine, dont 1 formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours et 6 arbitres majeurs,
- **Championnat de Ligue 2** : 8 arbitres dont 1 arbitre féminine, dont 1 formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours et 5 arbitres majeurs,
- **Championnat National 1** : 6 arbitres dont 3 arbitres majeurs,
- **Championnat National 2 et National 3** : 5 arbitres dont 2 arbitres majeurs,
- **Championnat Régional 1** : 4 arbitres dont 2 arbitres majeurs,
- **Championnat Régional 2** : 3 arbitres dont 1 arbitre majeur,
- **Championnat Régional 3 et Championnat Départemental 1** : 2 arbitres dont 1 arbitre majeur,
- **Championnat de France Féminin de Division 1** : 2 arbitres dont 1 arbitre féminine,
- **Championnat de France Féminin de Division 2** : 1 arbitre,
- **Championnat de France Futsal de Division 1** : 2 arbitres, dont 1 arbitre Futsal,
- **Championnat de France Futsal de Division 2** : 1 arbitre, - Equipe Régional 1 et Régional 2 Futsal : 1 arbitre spécifique Futsal (Les équipes Futsal ne pourront pas présenter un arbitre qui représente déjà un club en football à 11).
- **Autres divisions de district**, championnats de football d'entreprise, clubs qui n'engagent **que** des équipes de jeunes, et autres championnats féminins : 1 arbitre
- **Avant dernier niveau de district** : 1 arbitre ou 1 arbitre auxiliaire
- **Dernier niveau de district** (En SAVOIE -D5) = **pas d'obligation**

2. Dans le cas où un club comporte une section féminine, il y a lieu de tenir compte des obligations les plus importantes, entre celles de son équipe première masculine et celles de son équipe féminine. Si ces obligations sont identiques, il y a lieu de considérer que c'est l'équipe première masculine qui détermine les obligations du club. Il en est de même pour les clubs engageant des équipes en Football Diversifié, l'équipe Libre déterminant dans ce cas les obligations en cas d'égalité.

3. Les dispositions particulières des Ligues imposant à leurs clubs un nombre d'arbitres plus élevé que ci-dessus, restent applicables aux clubs de ces Ligues disputant un Championnat National. L'âge s'apprécie au 1er janvier de la saison en cours

En plus des obligations prescrites par l'article 41-1, les clubs ayant des équipes de jeunes devront disposer de jeunes arbitres selon les modalités suivantes :

A. - Clubs dont une ou plusieurs équipes de jeunes disputent :

- a) le championnat national des U19
- b) le championnat national des U17
- c) l'un des championnats de Ligue suivants (dirigé par 3 arbitres) : U20 R1, U18 R1

→ **2 JEUNES ARBITRES**

B. - Clubs dont une ou plusieurs équipes de jeunes disputent :

- a) l'un des championnats de Ligue suivants (dirigé par 1 arbitre) : U20 R2, U18 R2 et autres
- d) le championnat de jeunes de la plus haute série de leur District (à compter de la saison 2020/2021)

→ **1 JEUNE ARBITRE**

Pour les groupements de jeunes : pour les obligations relatives aux équipes du Groupement, l'un au moins des clubs le composant devra être en règle avec les obligations du statut d'arbitrage des jeunes LAuRAFoot. La couverture du club ne pourra être assurée que par des jeunes arbitres.

Pour les ententes : l'entente devra avoir au moins l'un des clubs qui la compose en règle avec le statut d'arbitrage des jeunes LAuRAFoot.

Comptes-Rendus

Article 1.2 – NOMBRE D'ARBITRES au Statut Aggravé de la LAuRAFoot.

Pour être représentatifs au regard du statut d'arbitrage de la LAuRAFoot, les arbitres des clubs évoluant en seniors libres masculins et féminins, en FFF, en Ligue et en Districts (niveau D1 et D2), doivent être âgés de 21 ans et plus au premier janvier de la saison concernée aussi bien pour le statut Fédéral que pour le statut Aggravé de la LAuRAFoot.

RAPPEL – Sanctions et Pénalités (articles du statut Fédéral de l'Arbitrage)

Article 46- Sanctions financières.

Les sanctions financières sont les suivantes :

a) Première saison d'infraction - par arbitre manquant : - Ligue 1 et Ligue 2 : 600 €

- Championnat National 1 : 400 €

- Championnat National 2 et National 3 : 300 €

- Championnat de France Féminin de Division 1 : 180 €

- Championnat de France Féminin de Division 2 : 140 €

- Championnat de France Futsal de Division 1 : 180 €

- Championnat de France Futsal de Division 2 : 140 €

- Championnat Régional 1 : 180 € - Championnat Régional 2 : 140 €

- Championnat Régional 3 et **Championnat Départemental 1 : 120 €**

- Championnats de Football d'Entreprise et Féminins Régionaux,

***autres Divisions de District, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes, Futsal : 50 € par arbitre manquant pour la première saison d'infraction.**

b) Deuxième saison d'infraction : **amendes doublées.**

c) Troisième saison d'infraction : **amendes triplées.**

d) Quatrième saison d'infraction et suivantes : **amendes quadruplées.**

e) L'amende est infligée au club en infraction immédiatement après l'examen au 31 janvier. Au 1er juin les sanctions financières sont réajustées définitivement en fonction du nombre d'arbitres ayant réalisé leur quota de matchs, selon le barème ci-dessus. Le montant supplémentaire des sanctions financières est versé immédiatement.

NOMBRE DE JOURNEES A EFFECTUER DURANT LA SAISON (rappel de l'article 34 du Statut Fédéral de l'Arbitrage)

1- Les arbitres ont l'obligation de diriger un nombre minimum de rencontres par saison. Ce nombre et ses modalités de comptabilisation sont fixés pour tous les Districts d'une Ligue régionale par le Comité de Direction de celle-ci sur proposition de la Commission Régionale de l'Arbitrage.

Il peut être réduit prorata temporis pour les arbitres stagiaires.

Pour un arbitre ayant obtenu sa licence au 31 août 2021, le nombre de journées (ou matchs) minimum à diriger est de :

18 pour les arbitres seniors masculins.

15 pour les jeunes arbitres et les arbitres féminines.

Avec l'obligation d'en diriger au minimum 1, compris dans les 3 dernières journées du championnat. (Une journée va du lundi au dimanche inclus)

Pour un arbitre ayant obtenu sa licence avant le 31 janvier 2022, le nombre de journées (ou matchs) minimum à diriger est de :

9 pour les arbitres seniors masculins.

7 pour les jeunes arbitres et les arbitres féminines.

Pour un arbitre ayant passé l'examen après le 31 janvier 2022 mais avant le 31 mars 2022, le nombre de journées (ou matchs) minimum à diriger est de :

5 pour les seniors masculins.

4 pour les jeunes arbitres et les arbitres féminines.

Ou avoir répondu à l'ensemble de ses désignations avec une disponibilité maximale.

Comptes-Rendus

2. Si, au 15 juin, un arbitre n'a pas satisfait à ses obligations, il ne couvre pas son club pour la saison en cours. Toutefois, un arbitre ayant effectué jusqu'à 4 matchs de moins que le minimum exigé pourra tout de même couvrir son club à condition qu'un autre arbitre du même club, respectant le minimum exigé pour couvrir son club, soit en mesure de compenser le nombre de matchs manquant en ayant officié davantage que le minimum exigé. Plusieurs arbitres ne peuvent pas compenser le minimum exigé pour un seul et même arbitre sur une saison. Un seul et même arbitre ne peut pas compenser les minimas exigés pour plusieurs arbitres sur une saison. Il faut entendre par "son club", non seulement le club auquel il était rattaché lors de la saison au cours de laquelle il n'a pas dirigé le nombre de rencontres requis, mais également tout autre club auquel il pourrait se licencier, y compris pour une des raisons prévues par l'article 33.c du présent statut, ou à la suite d'une fusion entre deux ou plusieurs clubs. S'il n'a pas satisfait à l'obligation du nombre de matchs la saison suivante, il est considéré comme ne faisant plus partie du corps arbitral.

Section 2 – Arbitres Supplémentaires

Article 45 du statut de l'Arbitrage

Pour pouvoir bénéficier des dispositions du présent article 45, les clubs se doivent d'être en conformité avec les 2 Statuts (Fédéral et Aggravé LauRAFoot).

Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, **sur sa demande**, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » **dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions.**

Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.

CLUBS POUVANT BENEFICIER DE L'ARTICLE 45 POUR LA SAISON 2021/2022 : POSSIBILITE LICENCE MUTATION SUPP

CLUBS	N°club	Nombre de Mutés Supp
U.S MODANE	542485	1
E.F. CHAUTAGNE	551644	1
U.S. LA RAVOIRE	518768	1
MERCURY F.C	527005	1
F. C. ST BALDOPH	532826	1
MONTMELIAN A. S	504230	1
U.S.C AIGUEBELLE	515259	1

Encouragement au recrutement d'arbitres féminines

Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage au moins une arbitre féminine, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix défini pour toute la saison avant le début des compétitions. Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles organisées par la LAuRAFoot, y compris pour les tours de coupes nationales organisés par la LAuRAFoot.

Ce muté supplémentaire sera utilisable dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix, définie pour toute la saison avant le début de la compétition choisie.

La liste des clubs bénéficiant de ces dispositions sera arrêtée au 1er juin et publiée au bulletin officiel ou sur le site internet de la Ligue ou du District.

Comptes-Rendus

CLUB POUVANT BENEFICIER DE L'ARTICLE 45 POUR LA SAISON 2022/2023 :
ENCOURAGEMENT AU RECRUTEMENT D'ARBITRE FEMININE

Tableau :

CLUBS	N°club	Nombre de Mutés Supp
A.S. UGINE	504407	1

CLUBS EN INFRACTION

Situation des clubs :

Lorsque le club a inscrit à une ou plusieurs formations le nombre d'arbitre (s) nécessaire afin d'être en règle pour la saison en cours, mais que cette formation n'a pu aller à son terme du fait de la crise sanitaire, alors il sera malgré tout considéré comme étant en règle vis-à-vis du statut de l'arbitrage pour la saison 2020/2021.

A l'inverse lorsque le club n'a pas inscrit à une ou plusieurs formations le nombre d'arbitres nécessaire afin d'être en règle pour la saison en cours alors il débutera la saison 2021/2022 dans la situation dans laquelle il se trouvait à l'issue de la saison 2019/2020. Cette liste ne peut être modifiée à ce jour.

CLUBS EN INFRACTION au 23 juin 2022

Nous publions donc ci-après la liste des clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage au 30.06.2022

Tableau Bilan Saison 2021 – 2022

Tableau Récapitulatif avec amende (saison 2021-2022) :

Club	Division	Obligation	Arbitre(s) couvrant le club au 31/03/2021	Arbitre(s) manquant(s)	Année d'infraction	Amende	Incidence pour la saison 2021/2022
CHALLES F.C	D4	1	0	1	1ère	50 €	Moins 2 mutés
LA BATHIE U S G	D2	1	0	1	1ère	50€	Moins 2 mutés
MAYOTTE A S 73	D4	1	0	1	1ère	50€	Moins 2 mutés
ST PIERRE D'ALBIGNY	D2	1	0	1	1ère	50€	Moins 2 mutés
UGINE A. S	D1	2	0	2	1ère	120€	Moins 2 mutés
VILLARGONDRAN	D3	1	0	1	1ère	50€	Moins 2 mutés
F.C. SUD LAC	D3	1	0	1	1ère	50€	Moins 2 mutés
CHAMBERY SPORT 73	U15	1	0	1	1ère	50 €	Moins 2 mutés

COMMISSION DÉPARTEMENTALE Des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du 27 Juin 2022

PRESENTS :

Président : Denis CRESTEE

Membres : Jean-Paul THENIS – Hernani SOARES – Christophe VALENTINO

Classement des Terrains et Installations Sportives

Pour donner suite à la réunion du groupe de travail « classement des Terrains et Installations Sportives » du 23 juin 2022, vous trouverez ci-dessous la décision de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives.

SAINT MICHEL DE MAURIENNE Stade MARCEL FAURE BRAC NNN N° 732610101

L'installation, clôturée, mise à disposition en septembre 2010, a été classée T5SYN, jusqu'au 05/09/2020. A ce jour, l'installation n'est plus classée.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie, du 11/05/2022, et le rapport de visite de Monsieur Denis CRESTEE, Président de la commission CDTIS du district de SAVOIE, le 20/09/2021.

La commission rappelle que les tests « In Situ » sont obligatoires à l'échéance des 10 ans.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS de la LauRA Foot propose de classer le terrain au niveau T5SYN, à l'échéance du 31/08/2022 et demande la transmission du rapport des tests « IN SITU ».

En l'absence de la transmission du rapport de tests « IN SITU », à l'échéance du 31/08/2022, l'installation sera mise en retrait du classement et ne permettra plus l'organisation de compétitions.

Pour donner suite à la réunion du groupe de travail « classement des Terrains et Installations Sportives » du 21 avril 2022, vous trouverez ci-dessous la décision de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives.

LE PONT DE BEAUVOISIN Stade GUY FAVIER-2 NNI N° 732040102.

L'installation, clôturée, mise à disposition en 2012, EST classée T5, jusqu'au 09/09/2022.

Comptes-Rendus

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie, du 27/04/2022, et le rapport de visite de Monsieur Denis CRESTEE, Président de la commission CDTIS du district de SAVOIE, le 10/02/2022.

La commission rappelle que les tests « In Situ » sont obligatoires à l'échéance des 10 ans.

La commission rappelle que les tests « In Situ » à échéance des 5 ans n'ont pas été tournés malgré les relances de la commission fédérale..

Au regard des éléments transmis, la CRTIS de la LauRA Foot demande la transmission du rapport des tests « IN SITU » de maintien de classement à échéance décennale.

Dans l'attente de la transmission de ce rapport, la commission propose de classer l'installation, au niveau T5, jusqu'au 09/09/2022

En l'absence de la transmission du rapport de tests « IN SITU », à l'échéance du 09/09/2022, l'installation sera mise en retrait du classement et ne permettra plus l'organisation de compétitions.

COMMISSION de DISCIPLINE

Réunion du 27 juin 2022

Présents élus : Pascal ELHOMBRE - Patrick GALLET - Magalie JULLIARD

Présents non élus : Daniel BARTHOLOME - Mohamed DAIF - Mario LAURENCIN - Sophie LEFEVRE - Francis MOREL BIRON

Absente excusée : Pierre CATANIA

La commission de discipline souhaite un bon rétablissement à Pierrette CATANIA, membre de la commission.

INFO AUX CLUBS

La commission de discipline a tenu ce lundi 27 juin 2022, la dernière séance de la saison 2021/2022.

Les membres de la commission regrettent fortement les nombreuses absences des personnes convoquées aux auditions.

La commission souhaite à tous les clubs un bel été.

Comptes-Rendus

Informations

Vous trouverez après chaque réunion de la Commission de Discipline, un tableau faisant apparaître les suspensions fermes prononcées.

Dans ce tableau, n'apparaît pas l'identité des personnes sanctionnées, afin de ne pas être en désaccord avec la C.N.I.L.

District Savoie Football-Extractions sanctions suspensions fermes- Com. Discipline 27 juin 2022						
Date réunion	Compétition	Rôle	Nom de club	Date match	Libellé décision	Date d'effet
27/06/2022	CADETS U17 D2 PRINT	Joueur	U.S. CHARTREUSE GUIERS	28/05/2022	4 MF dont Auto + 1 match avec sursis	29/05/2022
27/06/2022	D2	Joueur	U.S. LA MOTTE SERVOLEX	05/06/2022	5 Matches Fermes	04/07/2022
27/06/2022	D2	Joueur	U.S.C. AIGUEBELLE	05/06/2022	5 Matches Fermes	04/07/2022

Annexes de ce Foot Savoie

- *Amendes*
- *Tableau des sommes dues*
- *Tableaux statut de l'arbitrage*
- *Programme formations bénévoles*
- *Infos PSA*